

Projet de Procès-verbal du Conseil Municipal du 24 janvier 2024

L'an deux mille vingt-trois, le 24 janvier 2024 à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. DESSOYE Gilles, Maire.

Etaient présents :

M. DESSOYE Gilles, Mme NIZET Edwige, M. DIEUDONNÉ Dominique, Mme JANNETTA Marion, Mme ROBERTI Catherine, M. LESEUR François et M. LEJEUNE Philippe formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : M. LANGRENÉ Stéphane, Mme GOULET Eugénie, M. BARTHELEMY Sébastien (pouvoir à M. LEJEUNE Philippe) et M. MASSON Philippe.

Ouverture de la séance à 20 heures 30

Est élu secrétaire de séance M. DIEUDONNÉ Dominique

Lecture du procès-verbal de la dernière séance du 13 décembre 2023 pour approbation.

Lecture de l'ordre du jour et début des délibérations.

Délibération n°2024-01, n°2024-02, n°2024-03, n°2024-04 **DEMANDE DE SUBVENTION TERRAIN MULTISPORTS**

Le maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet d'aménagement d'un terrain multisports et aire de jeux répondant aux besoins et attentes des administrés. Un plan de l'aménagement du site, la note de motivation de la commune, la note descriptive, l'estimation financière et le plan de financement sont aussi examinés lors de cette présentation.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et vote à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ACCEPTE le projet tel que présenté et la réalisation des travaux à compter de 2024.
- APPROUVE les modalités de financement proposé par Monsieur le Maire.
- APPROUVE le plan de financement des travaux qui intègre : les subventions escomptées auprès de l'Etat (DETR et DSIL) du Département, une Subvention Impact 2024 et les fonds propres de la commune.
- DEMANDE l'inscription des dossiers au programme 2024 pour l'octroi des subventions au taux maximum.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document en exécution de la présente délibération.

Délibération n°2024-05

ZONAGE ENERGIES RENOUVELABLES

- Suivant la **loi d'accélération des énergies renouvelables (loi APER)**, un zonage peut être mis en place pour les éventuelles activités de production d'énergies renouvelables (EnR). Le lieu de la station d'épuration est retenu et est à privilégier pour l'installation éventuelle de panneaux photovoltaïques. Le questionnaire de la CUGR, coordinatrice sur cette thématique, a été renseigné en ce sens. L'information a été transmise également au PNRMR (pour avis), affichée sur les lieux d'affichage habituels et intégrée sur le site internet de la commune pour information plus large et retours éventuels.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et vote à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ACCEPTE le zonage tel que présenté.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document en exécution de la présente délibération.

Délibération n°2023-06 et n°2023-07

PRIME POUVOIR D'ACHAT AGENT TITULAIRE et AGENT CONTRACTUEL

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'octroi d'une prime dite « Pouvoir d'achat », suivant l'application du Décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire pour certains agents publics de la fonction publique territoriale. Le montant de cette prime pour le secrétaire de mairie s'élèverait à 160,00€ et pour l'agent communal à 228,57€.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et vote à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ACCEPTE la mise en place de cette prime exceptionnelle pour les deux agents de la commune, selon les montants proposés ci-dessus.
- AUTORISE Monsieur le Maire à transmettre cette proposition au Centre de Gestion de la Marne pour avis et validation lors d'un prochain CST.

Délibération n°2023-18

BRIGADE ENVIRONNEMENTALE INTERCOMMUNALE (DEPOTS SAUVAGES)

Monsieur le maire expose au conseil municipal la délibération n° CC-2023-221 prise en conseil communautaire du 16 novembre 2023, concernant la création d'une brigade de l'environnement, avec recrutement de deux postes de gardes champêtres. Ceux-ci exerceront certaines prérogatives en matière de police judiciaire dans le cadre notamment des atteintes à l'environnement, à la propriété ou à la gestion des animaux errants, sous l'autorité du maire du territoire concerné.

- Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, ce nouveau dispositif.

Information : Communauté Urbaine du Grand Reims

PLU de Ville-en-Selve :

Un complément d'études de sol sur le lieudit Les Anois est prévu par le Grand Reims, pour répondre aux exigences de la DDT. L'implantation précise des quelques points de sondage devra être réalisée par un géomètre (relevé topographique) que la commune mandatera.

Une visite sur site sera faite avec le bureau d'études Hydrogéotechnique, le géomètre retenu et les services du Grand Reims.

Un nettoyage du site pour faciliter les accès est à prévoir.

Au sein de la CUGR, prochaines élections le 29 janvier suite à la démission de Mme Catherine Vautrin présidente.

Information : Commune

- **Terrain Multisport** : Organisation d'une journée plantation pour la création d'une haie vive en périphérie de la zone du projet. La journée du 16 mars est fixée pour ce moment de convivialité.

- **Réfection du balcon de la mairie** : Relance de l'entreprise GARNOTEL.

- **Affouages** : Délivrance des lots faite le 24 janvier 2024

- **Dates des prochains événements** : Vœux du maire le vendredi 26 janvier 2024 à 19h00 et Repas des aînés le samedi 23 mars 2024 à 12h00.

- **Toiture mairie** : Point financier précis sur l'opération réfection de l'ensemble des toitures des bâtiments communaux

- **Blason** : Présentation des ébauches pour la création d'un blason pour notre commune.

Questions diverses

- Visite des installations « Champagne LARNAUDIE à programmer
- Message de sympathie du conseil suite au décès de Monsieur Michel Grand

La séance est levée à 22h15